



VILLE
D'ARPAJON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION n° 2022-113 du 7 décembre 2022

OBJET : Sorties organisées pour les Arpajonnais de 60 ans et plus

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 32</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 1</p> <p>Date de la convocation : 1er décembre 2022</p> <p><i>(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i></p>	<p>L'An deux mille vingt-deux le sept décembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Cézanne, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p>ÉTAIENT PRÉSENTS :</p> <p>M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, M. DUBOIS, Mme COMTE, M. FOURNIER, Mme TOHON, M. LE STER, Mme LEBEAULT, M. BAC, Mme DE CARVALHO, M. KERVRAN, M. EMMENECKER, Mme CAZER, M. GOURTAY, Mme LE MAÎTRE, M. JARNOUX, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, Mme GUEDON, M. CORNET, Mme PERRON</p> <p>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</p> <p>M. CRUZILLAC par M. LEVALLET, Mme JANIN par Mme ALMEIDA, M. LANSADE par M. FOURNIER, Mme TALLEC par M. FICHEUX, Mme BLANC par Mme PERRON</p> <p>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :</p> <p>Mme PREVIDI</p>
--	---

Mme ALMEIDA est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n°2022-113 du 7 décembre 2022

OBJET : Sorties organisées pour les Arpajonnais de 60 ans et plus

Il est proposé à l'assemblée les sorties suivantes à destination des seniors :

- « Culot Monstre » au Théâtre de Longjumeau (91) en janvier
Tarif : 32.50 €
Groupe de 47 personnes
- Romance musicale chez Joséphine (92) en février
Tarif : 38 €
Visite du domaine de la Petite Malmaison + concerto privé + thé gourmand dans les salons de Joséphine
Groupe de 40 personnes
- « SLASK »: Ballet National de Pologne au Théâtre de Longjumeau (91) en mars
Tarif : 22 €
Groupe de 47 personnes
- Sortez du cadre à Bièvres (91) en avril
Visite guidée du musée français de la photographie + atelier en laboratoire photo + déjeuner dans un restaurant convivial + visite guidée de la maison littéraire de Victor Hugo et collation
Tarif : 53 €
Groupe de 47 personnes
- Guinguette du printemps (94) en mai
Repas auvergnat et animation dansante en bords de Seine
Tarif : 43 €
Groupe de 47 personnes
- L'Armada 2023 (76) en juin
Croisière commentée + déjeuner sur les quais + promenade sur les quais avec visite de bateaux
Tarif : 72 €
Groupe de 47 personnes

Pour ces sorties :

- Le participant prend en charge le coût de la sortie
- La ville prend en charge :
 - o Le transport
 - o Le coût de la sortie de l'accompagnateur

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'avis de la Commission solidarités en date du 14 novembre 2022,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les sorties organisées et proposées aux Arpajonnais à partir de 60 ans.

PRECISE que les dépenses afférentes à ces sorties sont imputées à l'article 6042 du budget communal.

PRECISE que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7067 du budget communal, et encaissées dans le cadre de la régie municipale de recettes RR9617 « Sorties et animations personnes âgées ».

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 2 voix contre (Mme PERRON, Mme BLANC)

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le Maire,
Christian BERAUD.



Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits
Le Maire

[Handwritten signature]
Christian BERAUD.